

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III La *semaine sociale* de Metz. — IV Soir de paix : A Strasbourg. — V Le frère Joseph Pelletier, des Clercs de Saint-Viateur. — VI Première communion et communion solennelle. — VII Courtes réponses à diverses consultations.

AU PRONE

Le dimanche 28 septembre

On annonce :

La fête de saint Michel (demain, solennité le 2e dim. d'octobre);

Les exercices du mois d'octobre¹ (mercredi);

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour la Société de protection et de renseignements; dans le diocèse de Joliette, la collecte pour les séminaristes.

La fête du saint Rosaire;

Dans les églises paroissiales (et autres), où la Confrérie du Saint-Rosaire est canoniquement érigée, l'indulgence plénière **toties quoties**, pour le 4 à midi jusqu'au 5 à minuit, si l'on en fait la solennité en ce lieu (sinon pour la fête même, le 6 à midi jusqu'au 7 à minuit).

Depuis 1915, la fête du saint Rosaire ne se fait pas le 1er dimanche d'octobre, mais le 7 octobre, et la solennité, le 1er dimanche, est facultative. Si on la fait, les indulgences se gagnent le dimanche; si on ne la fait pas, les indulgences restent attachées à la fête même, le 7.

¹ La récitation publique ou privée du rosaire pendant le mois d'octobre donne droit aux indulgences suivantes:

1o Une indulgence *partielle* de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice quotidien du mois.

2o Deux indulgences *plénières*: a) pour ceux qui, le jour de la fête du Rosaire et chacun des sept jours suivants (du 7 au 14 inclusivement), auront récité au moins la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant ces huit jours ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique; b) pour ceux qui, à partir du jour octave (14 octobre), jusqu'à la fin du mois, auront au moins pendant dix jours, récité la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant cette deuxième partie du mois ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique. (*Raccolta*, n. 195.)

3o On gagne en outre les indulgences de 300 jours pour les litanies de la sainte Vierge et de 7 ans et 7 quarantaines pour la prière à saint Joseph. (*Raccolta*, n. 139 et 228.)

Ces diverses indulgences sont distinctes de celles de la Confrérie du Saint-Rosaire.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 28 septembre

Messe du XVII^e dim. après la Pent., **semi-double**; mém. de saint Wenceslas. 3^e or. **A cunctis**; préf. de la Trinité. — 1^{re} vêpres, de saint MICHEL, mém. du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 5 octobre

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 30 septembre, saint Jérôme et sainte Sophie (de Lac Beauport); du 1 octobre, saint Remi; du 2, saints Anges gardiens (Lachine); du 4, saint François d'Assise (Montréal); du 5, saint Placide; du 7, saint Rosaire (Villeray et Notre-Dame de la Victoire).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 2 octobre, l'Ange gardien (Rouville); du 4, saint François d'Assise (Frelighsburg); du 7, Notre-Dame (Dominicains).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 2 octobre, saints Anges gardiens (Ham-Nord); du 7, Notre-Dame du saint Rosaire (Sayerville).

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa. — Du 2 octobre, l'Ange gardien (Angers); du 7, saint Rosaire (Pointe-au-Chêne) et Notre-Dame de la Victoire (Harrington-Est).

Diocèse de Pembroke. — Du 30 septembre, sainte Sophie (East-Aldfield); du 4 octobre, saint François d'Assise (South-Aldfield); du 7, saint Rosaire (Griffith).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 1 octobre, saint Remi (Amherst); du 3, saint Gérard (Kiamika); du 7, Notre-Dame du saint Rosaire (Maniwaki).

Diocèse d'Haileybury. — Du 5 octobre, saint Placide; du 7, saint Rosaire (Ville-Marie).

Préfecture apostolique d'Ontario-Nord. — Du 2 octobre, Saints-Anges (Albany).

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 7 octobre, saint Rosaire (Charretteville).

Diocèse de Nicolet. — Du 7 octobre, saint Rosaire. J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi 30 septembre — Couvent de la Pointe-aux-Trembles.
 Jeudi 2 octobre — Socurs Grises (Maison mère).
 Samedi 4 " — Villeray.

LA " SEMAINE SOCIALE " DE METZ

TOUS ceux qui suivent avec attention le mouvement social catholique connaissent, au moins de nom, les *semaines sociales*. Cette institution française, qui remonte déjà à 1904, a pour but de permettre aux catholiques, hommes d'études ou d'action, qui s'intéressent aux problèmes sociaux de l'heure présente de les examiner en commun, huit jours durant, sous la direction de professeurs expérimentés ou de praticiens rompus au mécanisme des organisations économiques.

Chaque année, depuis 1904, jusqu'à 1914, la *semaine sociale* de France a réuni dans l'une des grandes villes de ce pays l'élite intellectuelle des catholiques français, auxquels se sont toujours joints quelques-uns de leurs amis des autres nations. En 1914, la XI^e session, qui devait se tenir à Besançon, ne put avoir lieu, à cause de la guerre. 1919 a vu la reprise des assemblées interrompues. C'est dans Metz délivrée que se sont rencontrés, au nombre de plus de 800, les *semainiers* de France. On aurait pu craindre que la mort, en les décimant, les fit moins nombreux à cet émouvant rendez-vous. Il n'en fut rien. De nouveaux venus, conquis à l'action sociale par les grandes leçons des récents événements, sont accourus prendre les places laissées vides par leurs devanciers tombés au champ d'honneur.

Les circonstances ne pouvaient manquer de donner à cette première *semaine sociale* d'après-guerre un cachet particulier. Les habitués des précédentes sessions, venus de toutes les régions de la France, s'y sont retrouvés avec bonheur. Les catholiques messins les ont accueillis avec une joie indicible. Un sentiment de large et légitime satisfaction, a-t-on écrit, s'épanouissait sur les visages. Chacun pensait qu'il foulait librement le pavé de Metz, la cité fidèle, toute frémissante encore de son retour à la mère-patrie.

Mais une *semaine sociale* est une semaine laborieuse. Professeurs et auditeurs avaient à remplir ensemble un programme très chargé. Chaque jour, quatre cours étaient donnés, les uns théoriques et doctrinaux, les autres pratiques. Après la messe, on se groupait dans la chapelle du petit séminaire de Montigny, création de Mgr Dupont des Loges, pour entendre, tantôt le Père Sertillanges, tantôt le Danset de l'*Action populaire*, exposer les principes qui doivent diriger l'action sociale catholique.

Le dernier cours de l'après-midi avait lieu dans la salle du *Terminus*, située non loin de la gare et, pour cette raison, plus facilement accessible à la population messine. C'est dans cette même salle, très vaste et fort bien disposée, que parlèrent, aux assemblées générales du soir, M. Louis Madelin, l'historien bien connu, le Père Rutten, secrétaire général des *Unions professionnelles chrétiennes* de Belgique, M. Duval-Arnould, conseiller municipal de la ville de Paris, M. Prevel, maire de Metz, et M. le chanoine Collin, directeur du *Lorrain*.

La *Semaine sociale* de Metz, qui dura du 4 août au 10 août, s'était ouverte dès le lundi 4 août au soir, par une cérémonie religieuse à la cathédrale que présida Mgr Pelt. M. l'abbé Thellier de Poncheville y prononça un éloquent discours. Auparavant, les *semainiers* s'étaient rendus par groupes sur la tombe de Mgr Dupont des Loges, qui, durant tout son épiscopat, incarna à Metz la résistance et la fidélité françaises. Au soir du jeudi 7 août, une cérémonie religieuse se tint également à l'église Notre-Dame. C'est le Père Dargent, messin lui-même, qui y prit la parole. Le 11 août enfin, les *semainiers*, avant de se séparer, firent en grand nombre le pèlerinage de Sainte-Odile.

Mais ce ne fut là, pour ainsi dire, que le cadre extérieur dans lequel s'est déroulée la *semaine sociale*. On ne se ferait qu'une idée incomplète, si on la représentait seulement comme

une suite d'assemblées brillantes, groupant un auditoire d'élite devant des orateurs de marque, ou si l'on n'y voyait qu'une manifestation patriotique durant laquelle fraterniseraient Messins et Français.

Tout au cours du XIXe siècle, les catholiques de France ont apporté une attention particulière à l'étude et à la solution des problèmes sociaux. La *semaine sociale* est aujourd'hui l'héritière et la continuatrice de l'oeuvre commencée par Frédéric Ozanam et Charles de Montalembert et reprise, il y a quarante ans, avec tant de succès, par Albert de Mun. Elle s'encadre aussi dans l'effort catholique social international auquel sont associés les noms d'un Manning, d'un Ireland, d'un Ketteler et d'un Toniolo.

Son originalité propre est de n'être point un congrès où l'on discute, émet des vœux, prend des décisions, mais une suite de cours et de conférences où l'on cherche à se documenter et à s'instruire. Aux *semaines sociales* on vient s'initier, sous le contrôle de l'Eglise, aux enseignements sociaux catholiques. Ce sont des conseils et des directives d'action que l'on demande à ceux qui, par leur science, leur compétence, sont à même de les donner. Il faut croire que la méthode est bonne et fructueuse, puisque la *semaine sociale* de France, chaque année, pendant dix ans, a obtenu un succès croissant ; puisque son organisation a été imitée, hors de France, dans une dizaine de nations ; puisqu'enfin, aux premiers mois qui ont suivi la paix, on l'a vu renaître, plus fréquentée et plus fructueuse que jamais.

Mais quelles idées sociales ont donc plus particulièrement retenu l'attention des catholiques français qui se sont rencontrés à Metz ?

Ils se sont efforcés d'abord, avant de reprendre leur action interrompue par la guerre, d'affirmer avec énergie les principes dont ils se réclament. C'est de la doctrine catholique,

appliquée à la vie sociale, qu'ils attendent le renouvellement du monde contemporain. Ils se sont donc posés, avec M. Du-thoit, professeur d'économie politique à la Faculté libre de Lille, et avec le Père Sertillanges, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en adversaires irréductibles du matérialisme. C'est cette philosophie devenue triomphante qui est la cause lointaine et obscure de la guerre. Partout répandue, elle dominait la pensée allemande qu'elle a entraînée à l'impérialisme. Toutes les fois que l'homme met sa fin dans la possession des choses d'ici-bas, il devient la proie de l'esprit de convoitise. La grande tâche présente des catholiques dans le monde est de travailler à la destruction de ces fatales erreurs et de redresser, dans les intelligences, la notion faussée du vrai sens de la vie.

S'inspirant de cette pensée fondamentale, les professeurs de Metz ont examiné, à sa lumière, les plus importants parmi les problèmes sociaux que pose l'heure présente. Par la voix du Père Sertillanges et de M. René Pinon, professeur à l'Ecole des sciences politiques et collaborateur assidu de la *Revue des Deux-Mondes*, ils se sont déclarés partisans de la société des nations qui leur paraît digne d'être approuvée par les catholiques, parce qu'elle répond à une nécessité des temps actuels et parce qu'elle est un retour à l'idée de chrétienté. Par la voix du Père Rutten, de M. Max Turmann, professeur à l'université de Fribourg, de Mlle Poncet, secrétaire des syndicats féminins de l'Isère, de M. Zirnheld, président du syndicat des employés de Paris, ils ont préconisé une organisation professionnelle qui, tout en éloignant le syndicalisme des voies révolutionnaires, lui permettra d'instaurer la paix entre les classes, dans la justice, pour le plus grand bien des travailleurs dont les revendications légitimes doivent être favorablement accueillies.

Mais c'est l'éducation qui oriente la vie par la manière dont

elle dispose les jeunes générations à l'accomplissement de leurs devoirs. L'éducation doit être sociale, a expliqué M. l'abbé Leleu, supérieur de l'institution libre du Sacré-Coeur de Tourcoing, dont une longue captivité dans les camps de représailles n'a point affaibli l'ardeur. Cette éducation sociale, la famille la première doit la donner, a complété M. de Vujst, délégué général de la ligue d'éducation familiale de Belgique.

Mais encore, en ce moment plus que jamais, la question sociale comprend d'autres problèmes que celui de l'éducation et de l'organisation professionnelle des travailleurs du commerce et de l'industrie. Comment donc se pose la question agricole au lendemain de la guerre? C'est ce qu'a dit M. Terrel, secrétaire général du journal hebdomadaire agricole *La France rurale*. Quelle peut être l'organisation économique et sociale d'une grande région rurale? C'est ce qu'a décrit M. Maurice Anglade, président de la société d'encouragement aux institutions agricoles.

La semaine sociale de Metz, ce fut encore, sur les lèvres de M. Maurice Deslandes, professeur à la Faculté de droit de Dijon, l'hommage rendu à celui qui, jusqu'à sa mort survenue en 1914, fut l'âme des précédentes sessions, M. Henri Lorin, et, dans la bouche de M. Jean Lerolle, président du secrétariat social de France, l'éloge d'Albert de Mun.

Ces hautes considérations, cette documentation choisie n'ont point épuisé l'ardeur des *semainiers*. Entre deux cours, ils trouvèrent le temps de parcourir Metz, ses églises, ses musées, et de causer entre eux sous les ombrages de Montigny. Ces causeries familières, entre hommes animés de préoccupations identiques, ne sont point la partie la moins utile des *semaines sociales*. Elles permettent d'échanger des idées, des impressions, des services; elles fournissent l'occasion de rapprochements précieux. Se produisant à Metz, elles ne pouvaient manquer de fondre plus harmonieusement, au creuset d'une cor-

diale intimité, les catholiques français avec leurs frères messins qui vécurent presque un demi-siècle séparés de la famille nationale.

La journée du dimanche, 10 août, au cours de laquelle l'Association catholique de la jeunesse française et l'Union lorraine tinrent des séances communes, tandis que M. Eugène Duthoit et M. le chanoine Desgranges prenaient la parole à Strasbourg devant un auditoire enthousiaste, acheva cette fusion déjà profonde des esprits et des cœurs.

De telles manifestations ne peuvent avoir que d'heureuses conséquences. Par elles, la Lorraine et l'Alsace, après l'éclat triomphal des fêtes officielles, ont appris à mieux connaître les sentiments et les pensées de leurs frères catholiques. Elles ont fourni aussi aux catholiques sociaux de France l'occasion de s'entendre sur les principes d'action sociale qui leur sont communs.

Le mouvement catholique social français, moins riche peut-être que d'autres en applications pratiques, a toujours eu un caractère doctrinal marqué. Sa gloire est d'avoir produit des Albert de Mun et des Henri Lorin, dont l'influence a notablement dépassé leur pays et dont le rôle apparaîtra toujours plus grand avec le recul des années. Il faut se souvenir que leurs exemples et leurs enseignements ont donné le branle à toute une floraison d'institutions sociales, dont les *semaines sociales* ne sont ni la moins utile ni la moins féconde. Ce branle donné ira s'élargissant. Il suffit de savoir ce qui s'est passé à Metz, du 4 au 10 août 1919, dans l'atmosphère émouvante de la cité lorraine, pour en être convaincu. E. B.

SOIR DE PAIX

A STRASBOURG



A cathédrale, dans son revêtement de granit rose, sculpté comme une pièce d'orfèvrerie, a des tons de bruyère en fleurs, et la place si pittoresque qui l'entoure prend, sous le couchant embrasé, une invraisemblable teinte pourprée. Des groupes se forment. Gens de toutes conditions, patrons et ouvriers, paysannes coiffées du large noeud noir, médaillés de 1870 et légionnaires de 1914, tous ont les yeux levés, bien au-delà du merveilleux clocher sur la pointe duquel, à 152 mètres de haut, flottent enfin nos trois couleurs.

Qu'appelle-t-elle donc, cette foule? A la voir ainsi, anxieuse, haletante, on pense aux réfugiés de l'arche guettant le retour de la colombe qui devait leur rapporter le rameau d'olivier. C'est aussi un oiseau dont on attend la venue, une cigogne gigantesque, faite de fer et d'acier, qui, par un signal convenu, doit donner une réponse à l'affolante question : paix ou guerre ?

Dans la grande église voisine, la fameuse horloge astronomique qui a marqué tant d'heures tragiques n'en sonnera jamais une plus solennelle! Dans quelques instants, la figurine de la mort va, de son bras maigre, frapper sept coups sur le timbre sonore, tandis que l'ange retournera le sablier. Cette ultime minute mettra fin au trop long répit prolongé à dessein par les vaineux. Leur réponse sera bientôt connue.

Elles ne pensaient point à des choses si graves, les petites Strasbourgeoises qui, joyeuses, remplissaient la place de leurs ébats. Ici, le peuple enfantin est nombreux et la rue lui appartient. Les fillettes firent choix d'un trottoir où il y avait une bande d'ombre et résolurent d'y danser en rond. Voici qu'elles se mettent à tourner. Robes claires, cheveux pâles bien nattés, visages lisses et roses avec, à fleur de front, des yeux

pareils aux bleuets dans les blés, elles se baissent, puis se relèvent, accomplissant des gestes drôlets, au rythme d'une des chansons qu'on leur a apprises, depuis le jour heureux où il leur fut permis de parler français à l'école. Elles la chantent de leur mieux, la vieille ronde, et leur accent y met une note de terroir :

Savez-vous planter les choux
A la mote, à la mote ?...

Et les voilà tourbillonnant, pour la plus grande joie d'une dizaine de pioupious qui sortaient bien sagement de visiter la cathédrale. La naïve chanson rappelle à ceux-ci leur enfance si prochaine encore. Ils ont d'ailleurs besoin de détente, de mouvement, et, se prenant par la main, ils entourent l'autre ronde, sans se douter qu'ils forment ainsi le plus vivant des symboles. Car n'est-ce pas de leurs jeunes forces, si souvent renouvelées, que fut faite la barrière à l'abri de laquelle l'Alsace se trouve désormais ? Ils chantent à leur tour, les petits soldats. Ces paroles évoquent pour eux le village lointain, le chez nous chaud et doux, où ils sont depuis tant de mois attendus. Ils chantent, leurs voix se mêlent aux voix enfantines, et la ronde au double chaînon tourne joyeuse et folle.

Sur l'horloge voisine, l'aiguille tourne aussi. Là-haut, l'avion tant attendu fait résonner son vrombissement, des cyclistes arrivent, des marchands de journaux se précipitent :
" La paix ! C'est la paix ! "

Alors, la ronde se transforme, elle devient monôme, et, dans une variante improvisée, les poilus crient à pleine voix :

On s'en va planter les choux,
A la mote, à la mote,
On s'en va planter les choux
A la mote de chez nous.

Il s'allonge, le monôme ! Bientôt, tous les types y figurent : Celtes aux yeux bleus, Normands au teint clair, Méridionaux bistrés, Auvergnats massifs, Basques agiles. Il s'enfile dans

les rues bruissantes, s'arrondit autour de la place Gutenberg, cerne d'un ruban bleu horizon le socle où commande Kléber. Pendant ce temps, les cloches se sont mises en branle. Une musique sénégalaise stride ses notes aiguës. Tous les bruits se confondent en une clameur enthousiaste, dans laquelle se perçoivent encore les derniers mots du chant rustique.

Oui, soldats de France, allez-vous-en planter vos choux ! Allez, la terre vous appelle, et c'est maintenant la grande bles-sée ! Plantez — à la mode de chez vous — pommiers ou olivet-tes, seigle ou maïs, vigne ou bien houblon ! Plantez sans trêve, afin que, vainqueurs dans la guerre, vous le soyez aussi par le travail et dans la paix !

La paix ! Ce mot divin est sur toutes les lèvres, on le pro-nonce comme on peut : à la française, à la façon alsacienne ! Jamais il ne parut plus doux qu'en ce soir lumineux où Stras-bourg en liesse fête l'affranchissement définitif de ses qua-rante-huit ans d'esclavage, et où, recueillant le prix de leur inaltérable fidélité à la patrie enfin retrouvée, les Alsaciens, redevenus Français, et secouant le joug qui leur fut si lourd, vont pour toujours être libres de parler, d'agir, de vivre... à la mode de chez nous !

MYRIAM THELEN.

Strasbourg, 23 juin 1919.

LE FRÈRE JOSEPH PELLETIER

DES CLERCS DE SAINT-VIATEUR



E vendredi, 29 août, décédait, à l'Institut des Sourds-Muets à Montréal, l'un de ces modestes religieux qui font tant de bien, sans faire jamais de bruit : le frère Joseph Pelletier, des Clercs de Saint-Viateur. Il enseignait au collège Laval, à Saint-Vincent-de-Paul, en 1875-1876. Nous l'y avons connu, avec les Manseau, les Laferrière et l'autre Pelletier, tous décédés maintenant. Quels braves gens, ces bons frères, simples, modestes, instruits, dévoués jusqu'au fond de

l'âme! A dix ans, on ne comprend pas beaucoup tout cela. On en profite et on en jouit sans trop le savoir. Mais, plus tard, quand on réfléchit, on sent dans son cœur quelque chose qui remue sensiblement. Ces éducateurs de notre première enfance, après les bons parents, ils furent nos premiers bienfaiteurs. Aussi, ce n'est jamais sans émotion qu'on mêle sur leur tombe les prières avec les souvenirs.

Le frère Joseph Pelletier était né à Saint-Pascal (Kamou-raska), le 23 avril 1843. Il avait donc 76 ans. Il n'était entré en communauté qu'en 1873, c'est-à-dire à 30 ans. Ses études faites, en effet, à l'École normale de Québec, il avait d'abord pensé à se faire notaire, puis il avait adopté la carrière de l'enseignement et avait été instituteur dans sa paroisse natale. Nous ignorons dans quelles circonstances il se sentit appelé à une vocation plus haute. Mais ce que nous savons bien, c'est qu'il s'y donna, à cette vocation de la vie religieuse, de toute son âme, et il y a de cela quarante-six ans. " Les élèves du frère Pelletier, racontait le communiqué aux journaux qui a suivi sa mort, ont gardé de leur ancien maître un souvenir affectueux et reconnaissant. Ils se plaisent à proclamer que c'était un homme d'une belle éducation et d'une grande distinction, qui possédait à un haut degré le sens pédagogique. " Pour notre part, nous souscrivons volontiers à cet éloge. Nos impressions d'enfant sont trop lointaines pour être précises. Mais nous nous rappelons fort bien que le frère Joseph Pelletier était très aimé de ses élèves, et cela dit tout.

Le frère Pelletier fut professeur à Côteau-Saint-Louis (1874), à Saint-Vincent (1875-1876); directeur à Lévis (1877-1882), à Terrebonne (1882-1886); économe à l'Institut des Sourds-Muets (1886-1897), puis comptable au même établissement (1897-1919).

En offrant nos respectueuses condoléances à ses frères en religion, nous déposons sur sa tombe l'hommage de notre filial et respectueux souvenir d'enfant.

E.-J. A.

PREMIERE COMMUNION ET COMMUNION SOLENNELLE

NOUS trouvons dans *La Croix* (de Paris), livraison du 12 août 1919, une note bien intéressante au sujet de la *première communion* et de la *communion solennelle* des enfants. Il s'agit là d'abord d'une question de mots, et elle nous paraît fort heureusement résolue. Mais il y a plus, et il nous semble que les catéchistes, prêtres, religieux et religieuses, trouveraient profit à s'inspirer des considérations que cette note offre à notre attention, pour bien instruire leurs enfants — et les parents, qui, à cause de nos habitudes prises, se demandent souvent pourquoi on " marche " encore au catéchisme après avoir communiqué.

Dans un article paru précédemment dans *La Croix*, quelqu'un avait parlé de la *grande* et de la *petite* communion — expressions évidemment très impropres. Or voici comment un lecteur du grand journal catholique, comme pour protester, expose ses vues sur cet important sujet :

" Pour donner au peuple la juste notion désirable des deux communions, il suffit de l'habituer à les distinguer de la façon suivante : 1o appeler toujours la communion privée la *première communion*, et seulement celle-là ; 2o appeler *communion solennelle* la grande journée de fête, clôturant l'initiation catéchistique qui fut avant le décret la première communion et à laquelle tiennent tant les familles françaises.

" Il conviendrait, en même temps, de refaire, de ce point de vue, la doctrine du peuple chrétien, en lui montrant inlassablement :

" 1o Que l'idée de *première communion* n'est que secondaire. La première rencontre de l'âme avec Jésus-Hostie est un événement justement ressenti de l'enfant et des siens ; mais du point de vue profond des effets et de la grâce, la se-

conde doit être plus féconde encore que la première, la troisième que la seconde, etc... Il convient, en effet, d'exalter ainsi avant tout la continuité de la nutrition eucharistique, dont la première communion (privée) n'a été que le prélude émouvant parce que nouveau. Il ne faut rien négliger, par ailleurs, pour donner à l'enfant, dès la communion privée, la plus haute idée de son union vivante à Notre-Seigneur.

“ 2o Que la *communion solennelle* célébrée à l'issue des trois années de catéchisme et au seuil de l'adolescence tire son importance extérieure et intime à la fois de la rénovation des promesses du baptême, que fera l'enfant l'après-midi du même jour à la face de la paroisse entière. Avant de jurer à Jésus-Christ par une profession solennelle d'être à lui pour toujours, l'adolescent commence sa journée entouré des siens qui doivent l'aider dans cette voie par une communion publique et solennelle. L'union au Christ de l'enfant et des siens avant le serment du soir et comme prélude à ce serment, quoi de plus logique et de plus suffisant pour donner à la grande journée traditionnelle, non seulement sa persistante justification, mais encore une plénitude de sens merveilleux, conforme à la fois à la pure doctrine et à la façon publique et familiale dont doivent se donner à Jésus les chrétiens des temps nouveaux!

COURTES REPONSES

A DIVERSES CONSULTATIONS

SOLENNITE DES SEPT-DOULEURS

Pourquoi notre ordo n'indique-t-il pas, cette année, la solennité de Notre-Dame des Sept-Douleurs pour le 21 septembre? Est-ce par oubli ou selon quelque principe?

La solennité de Notre-Dame des Sept-Douleurs est obligatoire dans les églises paroissiales qui ont cette fête pour titu-

laire, comme celle de Verdun (Montréal), non en vertu du droit commun, mais par suite d'un indult qui date de 1851, pour toute l'ancienne province ecclésiastique de Québec. Elle s'y fait sous le rite double de 1^e classe.

Dans les autres églises, cette solennité, depuis 1915, n'est pas d'obligation, mais libre, et du rite de 2^e classe, comme la fête même, en vertu du décret ou indult du 28 octobre 1913.¹ Etant libre, les rédacteurs d'ordo ne se croient pas tenus de l'indiquer. Cependant l'ordo de la province ecclésiastique de Montréal, ainsi que celui de la province d'Ottawa et celui des provinces de l'Ouest canadien, l'ont indiquée, depuis 1915, comme celles du saint Nom de Jésus, de la sainte Famille, de la Dédicace, du saint Rosaire, etc., qui sont également libres.

Mais cette année, il n'y avait pas lieu de l'indiquer dans l'ordo, parce qu'elle ne peut avoir lieu par suite d'un empêchement mentionné dans l'indult qui l'accorde.

Il est dit en effet, dans le décret-indult du 28 octobre 1913, que ces solennités ne peuvent avoir lieu : a) en un dimanche majeur (c'est-à-dire de 1^e ou de 2^e classe), b) ni en un dimanche commun où tombe une fête plus noble que cette solennité. Or le dimanche auquel cette solennité peut se faire est, cette année, le 21 septembre, jour où se fait la fête de S. Matthieu, double de 2^e classe, comme la solennité des Sept-Douleurs, mais primaire, tandis que la fête des Sept-Douleurs, et par suite sa solennité, est secondaire. Donc, cette année, la solennité libre des Sept-Douleurs, qui pourrait avoir lieu le 21 septembre, n'aura pas lieu, parce que la fête de ce jour l'empêche. Elle ne sera pas non plus transférée à un autre dimanche, faute de pouvoir obtenu à cette fin. Cependant, ce n'est que la messe votive libre des Sept-Douleurs qui est empêchée. Le

¹ Décret-indult du 28 (non 23) octobre 1913 (en vigueur depuis 1915), dans l'*Ami du clergé*, vol. XXXV (1913), p. 979.

même indult-décret permet, dans ce cas, d'ajouter l'oraison de cette messe votive empêchée sous une même conclusion avec l'oraison de la messe du jour. En second lieu on dira l'oraison du dimanche. La préface n'est pas changée, à raison de cette mémoire. Les indulgences attachées à la fête (du 15), se gagneront le 15, dans les églises où l'on n'aura pas annoncé (le 14) que la solennité se fera le 21. Mais, dans les églises où on aura annoncé, le 14, que la solennité extérieure des Sept-Douleurs aura lieu le 21, les indulgences seront transportées au 21, quoiqu'on n'en fasse que mémoire.

Même, si le célébrant n'en faisait pas mémoire, les indulgences se gagneraient le jour indiqué pour la solennité. Car, il suffit, pour le transport des indulgences, d'une solennité purement extérieure, comme le concours de fidèles amené par l'annonce faite d'avance, un plus grand nombre de communions, une parure propre à la solennité, un chant plus soigné, etc.

Il est à propos de remarquer que dans les églises tenues à l'office du chœur, comme celles des Franciscains, des Dominicains (excepté Notre-Dame-de-Grâce), des Carmélites, on ne peut jamais chanter ces messes votives des solennités libres, comme on doit faire pour les autres solennités obligatoires, en vertu de nos anciens indults.² Dans ces églises ou chapelles publiques, on se contente d'ajouter sous une seule conclusion l'oraison de la messe votive. Telle est la disposition de la rubrique de 1914 (IV, 2). J. S.

² On peut consulter sur nos indults, aussi bien que sur l'indult général de 1913, *l'Étude des indults accordés tant au Canada qu'à l'Église universelle pour transférer la solennité de certaines fêtes*, par l'abbé Joseph Saint-Denis, 25 sous.